

Règlement de participation

Vous vous inscrivez pour participer à un événement de la Régie Communale Autonome pour le Sport Lessinois, ayant son siège social à Boulevard Emile Schevenels 24B – 7860 Lessines, TVA BE 0645.833.621, dénommée ci-après La RCASL.

La RCASL est votre interlocuteur pour toutes vos questions. La RCASL est joignable tous les jours ouvrables entre 9 h et 17 h. Téléphone : 068/33.41.57 - E-mail : : info@rcasl.be

Article 1. Inscription

Le participant déclare par les présentes avoir, au moment de l'inscription, au moins 18 ans ou le consentement de son tuteur légal pour s'inscrire à l'événement.

L'inscription n'est valable que si le formulaire d'inscription est dûment rempli et que toutes les informations sont exactes, que le droit d'inscription a été payé en totalité, que le paiement intégral des frais supplémentaires a été effectué, et que les présentes conditions générales ont été acceptées.

Article 2. Droit de rétractation

L'inscription relève des services visés à l'art. VI, 53, 12° C. dr. écon., qui exclut le droit de rétractation. En cas de non-participation, pour quelque raison que ce soit, la personne inscrite n'a pas droit au remboursement des droits d'inscription et de tous les frais supplémentaires.

Article 3. Annulation de l'événement

Si l'événement ne peut avoir lieu en raison de circonstances exceptionnelles, La RCASL proposera aux participants, dans la mesure du possible, une alternative équivalente sous la forme d'une inscription gratuite à une nouvelle/la prochaine édition du même événement ou de tout autre événement de La RCASL. La RCASL décidera, par événement, laquelle de ces alternatives s'appliquera à l'événement. La RCASL ne peut en aucun cas être tenue de rembourser les droits d'inscription et les frais supplémentaires éventuels (par ex., merchandising, t-shirts, programme de formation, bonne oeuvre)

Article 4. Participation

La participation à l'événement n'est possible que si l'inscription est valable et qu'il est satisfait aux conditions d'âge suivantes :

Événements de course

- À partir de 6 km : min. 12 ans au moment de la participation
- À partir de 10 km : min. 16 ans au moment de la participation

Les participants de moins de 16 ans doivent toujours être accompagnés d'une personne de plus de 18 ans.

Au cours de la participation, la preuve de l'inscription, le numéro de dossard, doit toujours être visible.

Le participant devra toujours se montrer respectueux de l'environnement.

Le participant veille à sa propre sécurité et à celle des autres participants. Les participants doivent suivre les instructions des organisateurs, des équipes médicales et de la police. L'organisation se réserve le droit d'exclure de la participation à l'événement les participants qui ne respectent pas les dispositions des présentes conditions générales ou qui représentent un danger pour eux-mêmes ou pour des tiers.

Article 5. Prix

Les prix mentionnés sont toujours exprimés en euros et s'entendent TVA comprise, sauf indication contraire.

Article 6. Paiement

Chaque participant recevra un T-shirt s'il s'inscrit avant le 10 septembre 2021 à 23h59.

En prévente, les paiements se font via le site Ultratimming

<https://ultratimming.ledossard.com/inscription/index.php?id=1071>

Pour les **retardataires**, inscriptions possibles du 11 septembre au 24 septembre 2021 inclus (avant 17h) sur place au même prix - **sans t-shirt**. Les paiements se font via la plateforme ultratimming ou au club house du Centre sportif Claudy Criquelion. **Bancontact disponible**

La RCASL décline donc toute responsabilité en cas de vol.

Article 7. Modification de l'inscription

Les participants qui veulent céder leur inscription pour un événement à une autre personne peuvent le faire sur place le jour de l'événement.

Les participants qui souhaitent changer de distance peuvent le faire sur place, le jour de l'événement. Ils paient, le cas échéant, un supplément pour la distance. Pas de remboursement possible si le nouveau choix se porte sur la distance la plus courte après inscription sur le circuit le plus grand.

Article 8 Faire du sport sainement et en toute sécurité

La participation à un événement sportif nécessite une bonne santé. Le participant déclare satisfaire à cette condition. L'organisation recommande un examen préventif de médecine du sport auprès d'un médecin du sport agréé en vue d'une participation à un événement sportif.

Article 9. Données à caractère personnel et droits de propriété intellectuelle

Toutes les données relatives aux participants sont destinées à la RCASL. La RCASL et ses partenaires vont utiliser ces informations pour la participation à l'événement ainsi que pour des fins de marketing et de communication. Le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel prévoit le droit d'accéder aux données et de les rectifier. Le participant peut demander à tout moment la rectification de ses données à caractère personnel, en utilisant les données de contact reprises dans les présentes conditions générales.

En participant à l'événement, vous acceptez une utilisation éventuelle de vos données, de votre photo ou de vos droits à l'image sous une forme imprimée, cinématographique, vidéographique ou autre, à des fins promotionnelles au profit de la RCASL et de ses événements, sans réclamer d'indemnité à cet égard.

Le participant déclare savoir qu'il peut être fait usage de techniques permettant de détecter à

tout moment sa localisation précise par réception des signaux émis par la puce intégrée dans la preuve de participation que porte le participant. Le participant autorise la RCASL à divulguer cette information afin que chacun puisse la consulter.

Le participant donne à la RCASL l'autorisation de suivre sa localisation en temps réel (traçage en direct) d'une manière définie plus haut, pour enregistrer ces données dans un fichier, les remettre à des tiers et les publier sur l'Internet, par le biais de médias sociaux et d'applications mobiles.

Article 10. Remarques/plaintes

Les remarques doivent être envoyées par l'un des canaux mentionnés en introduction. La RCASL s'efforcera toujours raisonnablement de traiter chaque remarque reçue dans les 10 jours suivant sa réception par le biais de l'un des canaux précités. Si elle n'y parvient pas, La RCASL le signalera au participant et lui proposera un autre délai.

Article 11. Validité des clauses

Si un ou plusieurs articles des présentes conditions sont nuls ou illégaux, quelle qu'en soit la raison, cela n'affectera pas la validité des autres articles des présentes conditions générales.

La direction